

## DEMANDE DE CONGE PARENTAL

1<sup>ère</sup> demande

Renouvellement d'une période de congé parental

NOM d'usage:  NOM de naissance   
Prénoms :  Date de naissance :  /  /   
N° tél. :  /  /  /  /  adresse mail :  @ac-orleans-tours.fr

### Situation administrative actuelle

En poste à titre  Fonctions occupées   
Affectation principale  
type d'école :  Dénomination :   
Circonscription :  Commune :   
RNE :  Quotité de service actuelle :   
 En congé parental  
 En congé de maternité  
 En disponibilité   
Du  au   
double-clic sur une date du calendrier pour la sélectionner

### Demande de congé parental à compter du

durée choisie :

date de naissance de l'enfant :

#### Pièces à joindre :

- ✓ Copie de l'acte de naissance de votre enfant
- ✓ Copie de la déclaration de grossesse ou arrêté de congé maternité pour les enfants à naître
- ✓ Enfant adopté : copie du jugement d'adoption

Je déclare avoir pris connaissance des informations figurant au verso et notamment de la perte de poste à titre définitif qu'engendre une demande de renouvellement de congé parental.

Fait à :

Signature de l'enseignant

Le :

# LE CONGÉ PARENTAL

Le congé parental est un **congé de droit** permettant au parent de cesser temporairement son activité professionnelle pour élever son enfant. Il est accordé aux père ou mère de manière simultanée ou successive, à **l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant**.

Code général de la Fonction Publique (art. L515-1 à L515-12) et décret 85-986 (art.52 à 57)

<b>Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Titulaire ou stagiaire</li> <li>• Contractuel avec une ancienneté d'au moins 1 an à l'arrivée de l'enfant</li> </ul>
<b>Durée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Par période de 2 à 6 mois renouvelables</li> <li>• Périodes prises en continu pour un même enfant</li> <li>• Jusqu'aux 3 ans de l'enfant ou jusqu'à 3 ans après l'adoption d'un enfant</li> </ul> <p><u>En cas de naissances multiples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Jumeaux : jusqu'à l'entrée à l'école maternelle</li> <li>➢ Triplés ou plus : jusqu'au 6<sup>ème</sup> anniversaire des enfants</li> </ul>
<b>Rémunération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de traitement pendant la durée du congé parental</li> <li>• Possibilité de toucher la Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) si conditions remplies (se renseigner auprès de la CAF)</li> </ul>
<b>Poste</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de perte du poste lors de la 1<sup>ère</sup> demande</li> <li>• Perte de poste si renouvellement du congé parental et participation obligatoire au mouvement sans priorité sur le poste perdu</li> </ul>
<b>Réintégration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réintégration sur un poste de remplaçant à titre provisoire jusqu'au 31 août de l'année en cours puis réaffectation à titre définitif sur votre poste d'origine au 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire suivante.</li> </ul>
<b>Carrière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Période assimilée à des services effectifs dans votre corps</li> <li>• Périodes prises en compte pour l'avancement d'échelon et de grade dans la limite de 5 ans sur l'ensemble de la carrière.</li> <li>• Période de congé parental non comptabilisé pour la promotion interne</li> </ul>
<b>Retraite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Périodes de congé parental, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, prises en compte pour la retraite dans la limite de <b>3 ans par enfant</b>.</li> </ul>
<b>Démarches à effectuer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Demande initiale à envoyer 2 mois avant la date d'effet</b></li> <li>• <b>Renouvellement à adresser 1 mois avant la fin de la période</b></li> </ul> <p style="text-align: center;">À la division des écoles : <a href="mailto:mouvement45-1d@ac-orleans-tours.fr">mouvement45-1d@ac-orleans-tours.fr</a>  et en copie à votre circonscription</p>